



Assemblée générale

Distr. générale
24 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 4
Désarmement

(Programme 3 plan-programme biennal pour la période 2016-2017)***

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	4
Autres éléments d'information	9
A. Organes directeurs	10
B. Direction exécutive et administration	11
C. Programme de travail	14
Sous-programme 1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	15
Sous-programme 2. Armes de destruction massive	21
Sous-programme 3. Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)	24
Sous-programme 4. Information et sensibilisation	29

* Nouveau tirage pour raisons techniques (22 mai 2015).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.

*** A/69/6/Rev.1.



Sous-programme 5. Désarmement régional	32
D. Appui au programme	35
Annexes****	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017	37
II. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017.....	38

**** L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Vue d'ensemble

Tableau 4.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015 ^a	25 379 700
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables)	(1 455 500)
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes ou départements	837 700
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(142 000)
Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(47 100)
Variation	(806 900)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017a	24 572 800

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 4.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	61	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 4 G (1 ^{er} C), 15 G (AC), 4 AL
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	61	1 USG, 2 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 4 G (1 ^{er} C), 15 G (AC), 4 AL

Orientation générale

- 4.1 Le désarmement général et complet contrôlé avec rigueur et efficacité par la communauté internationale demeure le but ultime de tous les efforts entrepris dans le domaine du désarmement. Si le désarmement incombe au premier chef aux États Membres, l'ONU est, conformément à la Charte des Nations Unies, un acteur central et le principal responsable de l'appui apporté aux États Membres dans ce domaine.
- 4.2 Le mandat du programme découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale touchant au désarmement, y compris le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, la première consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Le programme est également inspiré de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, demeurent une préoccupation majeure de l'Organisation du fait de leur pouvoir de destruction et de la menace qu'elles font peser sur l'humanité. La communauté internationale s'intéresse de plus en plus aux armes classiques, aux armes légères et de petit calibre, aux mines terrestres et aux armes à sous-munitions.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; BO = budget ordinaire; G = agent des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1^{er}C) = agent des services généraux (1^{re} classe); RxB = ressources extrabudgétaires; SGA = secrétaire général adjoint.

- 4.3 Au Secrétariat, la responsabilité opérationnelle du programme incombe au Bureau des affaires de désarmement. La stratégie adoptée en vue d'atteindre les objectifs du programme s'ordonne autour de cinq sous-programmes, le Bureau ayant pour rôle et mission de favoriser et d'encourager, selon qu'il convient, les mesures de désarmement et de non-prolifération sous tous ses aspects et à tous les niveaux, en particulier en ce qui concerne les armes de destruction massive. Le Bureau continuera d'aider les États Membres à promouvoir, renforcer et consolider les principes et normes négociés au niveau multilatéral dans tous les domaines du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects. Il appuiera les efforts faits par les États Membres dans ces domaines afin d'aider à promouvoir la paix et la sécurité internationales et de contribuer à la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale. Il renforcera les moyens dont il dispose afin de pouvoir approfondir ses analyses, suivre l'évolution de la situation dans ces domaines et fournir aux États Membres en temps opportun les conseils pratiques qu'ils lui demandent.
- 4.4 Le Bureau aidera les États à faire en sorte que le lien entre désarmement et développement soit mieux compris. Il encouragera la transparence, associée au principe de sécurité non diminuée et renforcée pour tous, et les mesures de confiance en matière de désarmement. Par l'intermédiaire de ses centres régionaux pour la paix et le désarmement, il aidera les États Membres à promouvoir des approches régionales du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects, ainsi que la paix et la sécurité régionales et internationales.
- 4.5 Le Bureau s'emploiera à atteindre les objectifs du programme en facilitant les délibérations et négociations multilatérales, notamment en offrant un appui technique et organisationnel à la Première Commission, à la Commission du désarmement et à d'autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale, à la Conférence du désarmement et à ses organes subsidiaires, aux conférences d'examen et autres réunions des parties aux accords multilatéraux sur le désarmement, à la demande des États parties à ces instruments et entités, ainsi qu'aux groupes d'experts créés par l'Assemblée générale.
- 4.6 Le Bureau continuera d'être une source de données impartiales et factuelles sur le désarmement et les questions de sécurité connexes pour les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales, et il étoffera ses programmes de sensibilisation par l'éducation. Les États Membres, en particulier les pays en développement, continueront de bénéficier d'activités de formation et de services consultatifs, dans le cadre du programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement et par l'intermédiaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui leur permettront de renforcer leurs connaissances techniques et de participer plus efficacement aux délibérations et aux négociations internationales.
- 4.7 L'une des activités à part entière du Bureau sera la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes, qui prévoit des activités de sensibilisation à la problématique hommes-femmes et à sa prise en considération dans les affaires de désarmement.

Vue d'ensemble des ressources

- 4.8 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 24 572 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 806 900 dollars (3,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. La variation des ressources demandées découle des quatre facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; b) des mandats nouveaux ou élargis et des transferts entre les composantes ou départements; c) de nouvelles réductions

découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; d) des gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Les réductions proposées ne compromettent pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.

- 4.9 En application de la résolution 46/37 B de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a établi le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, dont le Centre pour les affaires de désarmement du Département des affaires politiques était alors chargé d'assurer le secrétariat. Afin d'éviter que les mécanismes de paix et de sécurité de la sous-région fassent double emploi, le Secrétaire général a proposé que les fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent soient transférées du Bureau des affaires de désarmement au Département des affaires politiques en mai 2011, à la suite de la création du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Le transfert a été annoncé aux membres du Conseil de sécurité (voir par. 7 du document S/2011/704 en date du 10 novembre 2011) ainsi qu'aux États membres du Comité (voir A/67/359, A/67/410 et résolution 67/70). Chaque État membre du Comité a également été prévenu par lettre. De ce fait, lors de l'établissement des prévisions de dépenses pour l'exercice 2016-2017, il a aussi été tenu compte du transfert de ressources (324 400 dollars au titre du sous-programme 1) correspondant au fait que l'organisation des réunions ministérielles et autres du Comité incombe désormais au Département des affaires politiques et non plus au Bureau des affaires de désarmement.
- 4.10 Les variations découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale ont trait au projet de geler le recrutement à des postes permanents, ainsi qu'à la réduction des objets de dépense autres que les postes prévus pour l'exercice 2016-2017.
- 4.11 Les réductions proposées dépendront des effets de la mise en service d'Umoja (lors des phases de Démarrage et d'Extension 1) d'ici à la fin de l'année 2015. Étant donné qu'il est encore trop tôt pour évaluer précisément l'incidence d'Umoja, les réductions proposées doivent être assorties d'une certaine souplesse sur le plan opérationnel bien qu'elles ne puissent faire l'objet de concessions sur le plan financier. Cela signifie que la répartition exacte des postes soumis au gel du recrutement et la réorganisation des fonctions et des rôles qui en résultera ne pourront être déterminées que pendant l'exercice 2016-2017, au cours duquel l'incidence d'Umoja apparaîtra plus clairement. Les réductions proposées des objets de dépense autres que les postes, y compris les frais de voyages, s'expliquent par les répercussions attendues de l'adoption des nouvelles conditions de voyage en avion, ainsi que les nouveaux gains d'efficacité que le Bureau des affaires de désarmement compte réaliser pendant l'exercice 2016-2017.
- 4.12 La répartition des ressources prévues est indiquée dans les tableaux 4.3 à 4.5.

Tableau 4.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

	Variation										
	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Total	Pourcen- tage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
A. Organes directeurs	20,1	38,3	–	–	(3,8)	–	(3,8)	(9,9)	34,5	1,6	36,1
B. Direction exécutive et administration	3 406,4	4 796,9	(668,2)	20,0	(13,9)	–	(662,1)	(13,8)	4 134,8	112,4	4 247,2
C. Programme de travail											
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	5 446,8	4 106,4	–	1 092,5	(4,0)	–	1 088,5	26,5	5 194,9	32,0	5 226,9
2. Armes de destruction massive	2 845,2	2 395,1	–	65,9	(2,7)	–	63,2	2,6	2 458,3	69,8	2 528,1
3. Armes classiques	3 804,0	2 697,0	–	889,8	(58,9)	–	830,9	30,8	3 527,9	114,7	3 642,6
4. Information et sensibilisation	3 160,3	3 962,3	(776,5)	104,8	(51,5)	–	(723,2)	(18,3)	3 239,1	108,9	3 348,0
5. Désarmement régional	5 191,9	5 869,7	(10,8)	(1 335,3)	(7,2)	–	(1 353,3)	(23,1)	4 516,4	172,1	4 688,5
Total partiel	20 448,2	19 030,5	(787,3)	817,7	(124,3)	–	(93,9)	(0,5)	18 936,6	497,5	19 434,1
D. Appui au programme	1 306,6	1 514,0	–	–	–	(47,1)	(47,1)	(3,1)	1 466,9	57,1	1 524,0
Total partiel	25 181,3	25 379,7	(1 455,5)	837,7	(142,0)	(47,1)	(806,9)	(3,2)	24 572,8	668,6	25 241,4

2) Ressources extrabudgétaires

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	2016-2017 (montant prévu)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	584,0	1 231,4	1 611,0
C. Programme de travail	14 834,5	22 913,7	23 445,2
D. Appui au programme	587,0	547,0	550,0
Total partiel	16 005,5	24 692,1	25 606,2
Total	41 186,8	50 071,8	50 847,6

Tableau 4.4 Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017	2014- 2015	2016- 2017
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
D-1	3	3	–	–	–	–	–	–	3	3
P-5	13	13	–	–	–	–	1	1	14	14
P-4/3	15	15	–	–	–	–	–	–	15	15
P-2/1	4	4	–	–	–	–	–	–	4	4
Total partiel	38	38	–	–	–	–	1	1	39	39
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	4	4	–	–	–	–	–	–	4	4
Autres classes	15	15	–	–	–	–	1	1	16	16
Total partiel	19	19	–	–	–	–	1	1	20	20
Catégories diverses										
Agents locaux	4	4	–	–	–	–	–	–	4	4
Total	61	61	–	–	–	–	2	2	63	63

Tableau 4.5 Ressources nécessaires, par composante

(Pourcentage)

Composante	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs	0,1	–	–
B. Direction exécutive et administration	16,8	–	6,3
C. Programme de travail			
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	21,1	–	22,5
2. Armes de destruction massive	10,0	–	7,1
3. Armes classiques	14,4	–	23,2
4. Information et sensibilisation	13,2	–	0,2
5. Désarmement régional	18,4	–	38,6
Total partiel	77,1	–	91,6
D. Appui au programme	6,0	–	2,1
Total	100,0	–	100,0

Ajustements techniques

- 4.13 La variation des ressources demandées s'explique par la non-reconduction de dépenses d'un montant total de 1 455 500 dollars correspondant : a) aux frais de voyage de 20 experts et du secrétaire du groupe d'experts, ainsi que d'un consultant, aux fins de l'apport d'un appui technique et fonctionnel au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, en application de la résolution 68/243 de l'Assemblée générale; b) aux dépenses imprévues engagées par le Secrétaire général à l'appui de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie.

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes ou départements

- 4.14 Des ressources d'un montant de 837 700 dollars ont été prévues à l'appui de nouveaux mandats liés à la convocation du groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier le fonctionnement et le perfectionnement du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires et du groupe d'experts gouvernementaux chargé d'établir un rapport sur la tenue du Registre des armes classiques de l'ONU, compte tenu des travaux de la Conférence du désarmement, ainsi qu'à la convocation de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, conformément aux résolutions 68/23, 68/43 et 69/51 de l'Assemblée générale. Il a également été tenu compte du transfert de ressources (324 400 dollars au titre du sous-programme 1) correspondant au fait que l'organisation des réunions ministérielles et autres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale incombe désormais au Département des affaires politiques et non plus au Bureau des affaires de désarmement.

Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 4.15 En application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, des réductions d'un montant total de 142 000 dollars sont proposées au titre d'objets de dépense autres que les postes, à savoir : a) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (56 300 dollars); b) consultants (50 000 dollars); c) voyages (35 700 dollars), du fait des répercussions attendues de l'adoption des nouvelles conditions de voyage en avion.

Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 4.16 Les ressources demandées font apparaître une réduction, au titre de la composante appui au programme, d'un montant de 47 100 dollars, découlant de l'application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, notamment dans la catégorie des postes (33 700 dollars), du fait du gel du recrutement à des postes permanents ainsi que dans la catégorie des autres objets de dépense (13 400 dollars), en raison de la réduction des sommes demandées au titre des fournitures et services divers.

Ressources extrabudgétaires

- 4.17 Le montant estimatif révisé des ressources extrabudgétaires s'établit à 24 692 100 dollars pour l'exercice 2014-2015, dont 4 824 200 dollars pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), principalement du fait de l'augmentation des contributions au compte subsidiaire récemment créé pour renforcer la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action sur les armes légères dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale.

- 4.18 Pour l'exercice biennal 2016-2017, le montant total des ressources extrabudgétaires devrait s'établir à 25 606 200 dollars, dont 4 872 400 dollars pour l'UNIDIR. Cette hausse s'explique par les contributions supplémentaires qui devraient être versées : a) au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale, pour le Service de Vienne; b) au Fond d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique; c) au compte subsidiaire récemment créé pour renforcer la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action sur les armes légères dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale.

Autres éléments d'information

- 4.19 Conformément aux résolutions 64/259, 67/253 et 68/264 de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires de désarmement continue de prendre des dispositions pour promouvoir l'application du principe de responsabilité parmi les cadres et l'ensemble des fonctionnaires, en réexaminant et révisant les procédures de manière à améliorer l'efficacité de l'exécution des programmes et en prenant acte de l'importance du rôle des organes de contrôle et de la mise en œuvre efficace des recommandations acceptées. Au moyen d'un suivi et d'un contrôle étroits, le Bureau veille à ce que les responsables exercent les pouvoirs qui leur sont délégués en matière de gestion des ressources humaines conformément aux mandats et priorités définis par l'Assemblée générale, ainsi que dans le respect des politiques en vigueur et avec efficacité, de manière à faciliter la réalisation des objectifs des programmes. En vue de renforcer la responsabilité individuelle à tous les niveaux, le Bureau veille au fonctionnement efficace du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires. Les membres du personnel suivent une formation visant à assurer un passage sans heurt au système de gestion de la performance fondé sur Inspira, en fixant des objectifs d'étape et en suivant de près le respect des délais prescrits pour chaque cycle d'activité. Le Bureau continue d'encourager les fonctionnaires à profiter des possibilités de formation et propose désormais un plus grand nombre de formations dans les domaines de la déontologie et de l'intégrité et du perfectionnement professionnels. Il s'agit notamment du cours intitulé « Travailler ensemble : l'éthique et l'intégrité au quotidien », du Programme de perfectionnement des cadres, du Programme de renforcement des capacités de gestion et de la formation à la sélection axée sur les compétences et aux techniques d'entretien. En vue d'améliorer l'application du principe de responsabilité et l'efficacité dans l'exécution des programmes, le Bureau a informatisé le traitement de la documentation destinée aux organes délibérants relevant de sa responsabilité et fait de plus en plus appel aux outils et techniques informatiques pour rationaliser ses activités et procédures. Il adhère pleinement au programme de réforme de la gestion de l'Organisation et suit la feuille de route numérique du Secrétariat et la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication à mettre en œuvre à l'échelle du Secrétariat.
- 4.20 Les ressources devant servir, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèveraient à 24 200 dollars, dont 18 000 dollars pour 1,0 mois de travail d'administrateur à financer au moyen du budget ordinaire et 6 200 dollars pour 0,5 mois de travail d'administrateur à financer au moyen de ressources extrabudgétaires.
- 4.21 Le Bureau collabore avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des organismes extérieurs, notamment des organes conventionnels, des organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et nationales, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires. Cette coopération donne lieu à l'élaboration de rapports, à la participation à des réunions et séances d'information, à la fourniture d'un appui technique et fonctionnel et à l'échange de données d'information et d'expérience.

- 4.22 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée dans le cadre de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 4.6 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 4.6 Répartition des publications

	2012-2013 (nombre effectif)			2014-2015 (nombre estimatif)			2016-2017 (nombre estimatif)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	–	27	10	–	34	11	24	6	9
Publications isolées	3	11	8	–	14	5	–	–	18
Total	3	38	18	–	48	16	24	6	27

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 34 500 dollars

- 4.23 Créée en application du paragraphe 120 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2), la Conférence du désarmement a pour vocation d'être le seul forum multilatéral de négociation en matière de désarmement de la communauté internationale. Depuis l'élargissement de sa composition en 1996 et 1999, la Conférence est ouverte à la participation des cinq États dotés d'armes nucléaires et de 60 autres États, dont les principales puissances militaires. En outre, chaque année, une quarantaine d'États non membres sont invités, sur leur demande, à participer à ses délibérations. La Conférence conduit ses travaux sur la base du consensus, adopte son propre règlement intérieur, fait en sorte que sa présidence soit assurée à tour de rôle par tous ses membres sur une base mensuelle, adopte son propre ordre du jour compte tenu des recommandations qui lui sont faites par l'Assemblée et des propositions présentées par ses propres membres, et soumet un rapport à l'Assemblée chaque année ou plus fréquemment si nécessaire. Sa session annuelle, d'une durée de 24 semaines, est divisée en trois parties et, s'il y a lieu, elle poursuit ses négociations sur les questions prioritaires entre les sessions. Elle peut ainsi se réunir pendant six à neuf mois par an.
- 4.24 En application du paragraphe 120 c) du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU nomme, après consultations avec la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de la Conférence qui, en même temps qu'il est son Représentant personnel, est chargé d'aider la Conférence et ses présidents à organiser leurs travaux. Comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L, le Secrétaire général fournit le personnel ainsi que le concours et les services dont ont besoin la Conférence du désarmement et tous les organes subsidiaires qu'elle pourrait établir, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Conférence. Le secrétariat de celle-ci est assuré par des fonctionnaires du Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence (Genève), qui relève du Bureau des affaires de désarmement.
- 4.25 La Conférence du désarmement a mené à bon terme les négociations relatives à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques

et sur leur destruction (1992) et celles concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1996), avec la participation des cinq États dotés d'armes nucléaires et d'autres grandes puissances militaires.

4.26 La répartition des ressources au titre des organes directeurs est indiquée dans le tableau 4.7.

Tableau 4.7 **Ressources nécessaires par organe directeur**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres objets de dépense	38,3	34,5	–	–
Total partiel	38,3	34,5	–	–
B. Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	38,3	34,5	–	–

4.27 Le montant de 34 500 dollars, en baisse de 3 800 dollars par rapport à l'exercice précédent, correspond aux frais de voyage et indemnités de subsistance du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement pour leur participation aux soixante et onzième et soixante-douzième sessions de l'Assemblée générale, ainsi qu'à des consultations tenues à New York. La diminution des dépenses prévues au titre des frais de voyage tient compte des répercussions attendues de l'adoption des nouvelles conditions de voyage en avion, qui ont été proposées en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 134 800 dollars

4.28 Le Bureau du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement comprend les collaborateurs directs de la Haut-Représentante, le Bureau du Directeur et adjoint de la Haut-Représentante, le Groupe de la planification stratégique et le Service de Vienne. La Haut-Représentante pour les affaires de désarmement est aidée, dans l'exécution de ses fonctions, par un directeur qui est aussi son adjoint et lui rend compte.

4.29 La Haut-Représentante mène les activités de sensibilisation qui permettent de progresser dans l'exécution du programme de travail relatif au désarmement et assure la direction, la supervision et la gestion générales des activités du Bureau des affaires de désarmement. Elle conseille le Secrétaire général et lui fournit un appui sur toutes les questions concernant le contrôle des armements, le désarmement, la non-prolifération et les problématiques de sécurité connexes et représente s'il y a lieu le Secrétaire général dans ces domaines. Elle est également chargée de fournir, aux fins de l'établissement de directives et de la prise de décisions, des analyses et évaluations sur les faits nouveaux survenant dans ces domaines et d'assurer la liaison, sur ces questions, entre le Secrétariat et les États Membres.

- 4.30 Le Bureau du Directeur est chargé de seconder la Haut-Représentante dans la direction exécutive et l'administration du Bureau; d'élaborer le programme de travail du Bureau et d'en suivre la mise en œuvre et d'assurer la coordination et la synergie entre les divisions, ainsi que l'exécution des mandats qui ont trait aux programmes du Bureau; d'établir des rapports et des notes sur des questions politiques et de gestion; et de conseiller la Haut-Représentante sur toutes les questions de fond, d'organisation, d'administration, de gestion du personnel et de budget, y compris la coordination globale de l'élaboration et la révision de la contribution du Bureau au plan-programme biennal et au budget-programme. Le Bureau du Directeur supervise également le Service de Vienne.
- 4.31 Le Groupe de la planification stratégique est chargé de fournir des conseils sur les questions stratégiques globales, la planification des politiques et les stratégies de collecte de fonds, ainsi que sur les activités de recherche normative et analytique en vue de contribuer à la réalisation des priorités fixées par le Secrétaire général en matière de désarmement. Il a aussi pour mission d'élaborer des analyses politiques et des notes de synthèse techniques sur un vaste ensemble d'initiatives et de questions, en mettant particulièrement l'accent sur les problématiques prioritaires ou nouvelles, notamment les questions de portée transversale méritant une attention particulière. Le Groupe joue également un rôle de coordination et de liaison sur les questions relatives aux programmes avec les autres bureaux du Secrétariat (par exemple le Comité des politiques). Il coordonne en outre l'élaboration d'évaluations de fond et d'éléments à intégrer dans les rapports destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes de contrôle.

Tableau 4.8 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Gestion efficace du programme de travail	Produits fournis en temps voulu [pourcentage de produits fournis]	Objectif	100	98	98
		Estimation		98	98
		Résultats effectifs			100
b) Meilleur respect des délais de soumission de la documentation	Maintien du pourcentage de documents d'avant session soumis dans les délais prescrits	Objectif	100	100	99
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
c) Recensement des questions nouvelles exigeant l'attention des États Membres	Nombre de cas où les États Membres examinent des questions portées à leur attention	Objectif	100	100	110
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			140
d) Renforcement de la cohérence des politiques appliquées à la gestion des activités de désarmement des Nations Unies	Nombre de cas où les États Membres examinent des questions portées à leur attention	Objectif	125	125	100
		Estimation		125	100
		Résultats effectifs			154

Facteurs externes

4.32 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement; b) l'évolution de la situation politique relative à la paix et la sécurité internationales facilite la négociation de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement; c) les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions issues des réunions et conférences; d) les organisations internationales apportent leur coopération; e) les ressources financières et humaines voulues sont réunies; f) les institutions nationales sont favorables à la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

Produits

4.33 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : apports et contributions de fond au Secrétaire général, notamment des avis politiques et analyses, sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, sous la forme de documents d'information, de déclarations et d'aide-mémoire (1); activités de sensibilisation sur les questions de désarmement et de non-prolifération auprès des États Membres et de la société civile, sous diverses formes : interventions publiques, conférences, diffusion d'informations, sensibilisation du public et représentation du Secrétaire général à des manifestations et à des forums internationaux, selon qu'il conviendra (1); suivi régulier des activités des divers services du Bureau pour veiller à ce que la documentation destinée aux organes délibérants et les publications en série et isolées continuent d'être établies et soumises en temps voulu (1); appui aux efforts multilatéraux déployés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment sur le plan régional (1); préparation et organisation des séances et activités des organes, conférences et réunions compétents en matière de désarmement, comme la Conférence du désarmement, la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement, les conférences des parties chargées d'examiner des accords de désarmement multilatéraux et les groupes d'experts gouvernementaux créés par l'Assemblée générale, et fourniture de services fonctionnels pour ces séances (1);
- b) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements (2).

4.34 La répartition des ressources pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 4.9.

Tableau 4.9 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
Postes	3 934,5	3 934,5	12	12
Autres objets de dépense	862,4	200,3	–	–
Total partiel	4 796,9	4 134,8	12	12

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
B. Ressources extrabudgétaires	1 231,4	1 611,0	2	2
Total	6 028,3	5 745,8	14	14

- 4.35 Le montant de 4 134 800 dollars, en hausse de 662 100 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de reconduire 12 postes [1 SGA, 1 D-2, 3 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 4 G(AC)] et de financer d'autres objets de dépense, à caractère opérationnel, dans le Bureau du Haut-Représentant et le Bureau du Directeur. La diminution des dépenses prévues au titre des voyages est liée aux répercussions attendues de l'adoption des nouvelles conditions de voyage en avion, proposées en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 4.36 Les ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 611 000 dollars financeraient deux postes [1 P-5 et 1 G(AC)] et d'autres objets de dépense au Service de Vienne du Bureau des affaires de désarmement. Le Chef du Service de Vienne (P-5) s'emploie à promouvoir la réalisation des objectifs du Bureau des affaires de désarmement et facilite une coopération plus étroite avec l'Office des Nations Unies à Vienne et avec les organisations et organismes apparentés ayant des bureaux à Vienne. Le titulaire du poste d'agent des services généraux (Autres classes) fournit un appui administratif au Bureau des affaires de désarmement à Vienne.

C. Programme de travail

- 4.37 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 4.10.

Tableau 4.10 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	4 106,4	5 194,9	7	7
2. Armes de destruction massive	2 395,1	2 458,3	7	7
3. Armes classiques	2 697,0	3 527,9	7	7
4. Information et sensibilisation	3 962,3	3 239,1	9	9
5. Désarmement régional	5 869,7	4 516,4	15	15
Total partiel	19 030,5	18 936,6	45	45
B. Ressources extrabudgétaires	22 913,7	23 445,2	–	–
Total	41 944,2	42 381,8	45	45

Sous-programme 1 Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 194 900 dollars

- 4.38 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence de l'Office des Nations Unies à Genève. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 3 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 4.11 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Appuyer les négociations et délibérations multilatérales sur les accords de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects et aider les États parties aux accords multilatéraux en vigueur dans ces domaines, sur leur demande

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats			
			2016-2017	2014-2015	2012-2013	
a) Efficacité de l'appui technique et de l'appui sur le plan des procédures et de l'organisation fournis dans le cadre des négociations de la Conférence du désarmement et des conférences et réunions d'États parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects	i) Augmentation du nombre de témoignages de satisfaction de la part des présidents d'organes subsidiaires et des États membres et États observateurs de la Conférence du désarmement en ce qui concerne l'efficacité de l'appui technique et de l'appui sur le plan des procédures ainsi que l'efficacité des services d'ordre organisationnel [En pourcentage]	Objectif	87	85	83	
		Estimation		70	83	
		Résultats effectifs			83	
	ii) Augmentation du nombre de témoignages de satisfaction de la part des présidents de conférences et de réunions d'États parties, ainsi que des États parties eux-mêmes et d'autres participants, en ce qui concerne l'efficacité de l'appui technique et de l'appui sur le plan des procédures ainsi que l'efficacité des services d'ordre organisationnel [En pourcentage]	Objectif	87	85	83	
		Estimation		84	83	
		Résultats effectifs			80	
	b) Efficacité de l'appui à la mise en œuvre sans délai des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par l'Assemblée générale et lors des conférences et réunions des États parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération	i) Augmentation de la proportion d'États parties faisant état des mesures qu'ils ont prises pour s'acquitter de leurs obligations conventionnelles et donner suite aux décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par l'Assemblée générale [En pourcentage]	Objectif	52	75	75
			Estimation		75	75
			Résultats effectifs			50

Titre II Affaires politiques

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesures des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	ii) Augmentation de la proportion d'États parties qui communiquent des informations en vue d'alimenter les bases de données créées en vertu des accords de désarmement multilatéraux [En taux de réponse]	Objectif	73	72	71
		Estimation		71	71
		Résultats effectifs			71
	iii) Nombre de visites effectuées et de pages consultées sur les sites Web du Bureau des affaires de désarmement et de l'Office des Nations Unies à Genève	Objectif	3 200	160	140
		Estimation		3 000	140
		Résultats effectifs			140
c) Renforcement des compétences des États Membres dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, notamment grâce au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, et amélioration de l'équilibre hommes-femmes parmi les participants au Programme	i) Augmentation du pourcentage d'États Membres, en particulier de pays en développement, souhaitant participer au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	Objectif	88	82	82
		Estimation		86	82
		Résultats effectifs			86
	ii) Augmentation du nombre d'anciens participants au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement dans les organes des Nations Unies et aux réunions et conférences sur le désarmement et la non-prolifération	Objectif	88	85	85
		Estimation		86	85
		Résultats effectifs			86
iii) Augmentation du pourcentage de femmes participant au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	Objectif	50	50	50	
	Estimation		44	50	
	Résultats effectifs			40	

Facteurs externes

- 4.39 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement; b) l'évolution de la situation politique concernant la paix et la sécurité internationales est propre à faciliter les négociations de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement; c) les parties aux négociations font preuve de la souplesse voulue et de l'esprit de conciliation nécessaire s'agissant de leurs préoccupations respectives en matière de sécurité; d) les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions des réunions et conférences pertinentes; et e) les institutions nationales sont favorables à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les questions de désarmement, de paix et de sécurité.

Produits

- 4.40 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale – Première Commission (désarmement et sécurité internationale) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport sur le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement pour 2016 (1);
 - ii) Conférence du désarmement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières informelles (70); séances plénières (60); consultations organisées par le Président (60);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels de la Conférence du désarmement présentés à l'Assemblée générale (2); documents officiels (80); procès-verbaux de séance (60); documentation nécessaire aux réunions plénières informelles et autres réunions informelles convoquées au besoin par la Conférence pendant chaque session annuelle (groupes de travail ou réunions d'organes subsidiaires et comités spéciaux) (20); rapports des présidents ou coordonnateurs de réunions plénières informelles et autres réunions informelles de la Conférence (10);
 - iii) Conférences de 2016 et 2017 des Hautes Parties contractantes au Protocole relatif aux restes explosifs de guerre (Protocole V de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : conférences annuelles (8); réunions d'experts (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des conférences annuelles (2); documents d'avant session (20); documents d'après session (2);
 - iv) Conférences de 2016 et de 2017 des Hautes Parties contractantes au Protocole modifié sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II modifié de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : conférences annuelles (4); réunions du Groupe d'experts (8);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des conférences annuelles (2); documents d'avant session (10); documents d'après session (2);
 - v) Cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (2016) :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions de la Conférence d'examen (20); réunions du Comité préparatoire (2);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la Conférence d'examen (1); documents d'avant session (20); documents de session (4); documents d'après session (2);
- vi) Réunion de 2017 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination :
 - a. Services fonctionnels : réunions de la Convention (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la Réunion des Hautes Parties contractantes (1); documents d'avant session (10); document de session (1); documents d'après session (2);
- vii) Quatorzième et quinzième Assemblées des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction :
 - a. Services fonctionnels : quatorzième et quinzième Assemblées des États parties à la Convention (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports finaux de la quatorzième et de la quinzième Assemblée des États parties (2); documents d'avant session (50); documents de session (20); documents d'après session (2);
- viii) Réunions de 2016 de la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction :
 - a. Services fonctionnels : réunions de la Conférence d'examen et de son comité préparatoire (40);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports de la Conférence d'examen (2); documents d'avant session (20); documents de session (40); documents d'après session (12);
- ix) Réunion d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et Réunion des États parties à ladite convention (2017) :
 - a. Services fonctionnels : réunion d'experts et Réunion des États parties à la Convention (20);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des réunions (2); documents d'avant session (20); documents de session (40); documents d'après session (2);
- x) Sixième et septième Assemblées des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions :
 - a. Services fonctionnels : séances plénières de la sixième et de la septième Assemblée (16);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports finaux (2); documents d'avant session (40); documents de session (20); documents d'après session (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Apports à des produits communs : participation à des réunions à Genève concernant les armes légères et de petit calibre et le Traité sur le commerce des armes et liaison à ce sujet avec les fonctionnaires du Bureau des affaires de désarmement basés à New York (1); fourniture de documents d'information et de contributions de fond dans le cadre de séminaires sur la limitation des armements et le désarmement, et exposés sur le programme de la Conférence du désarmement, sous la supervision générale du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement (1); gestion du site Web du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement (1); maintien de la coopération avec des établissements de recherche s'occupant de la limitation des armements et du désarmement, en particulier l'UNIDIR (1); promotion d'instruments de mise en œuvre des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par les États parties : réunions des équipes spéciales régionales et nationales dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération; élaboration de plans de mise en œuvre nationaux; recueils et documents de référence (1);
 - ii) Promotion d'instruments juridiques : fourniture de services fonctionnels au Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève en sa qualité de secrétaire général de la Conférence du désarmement et de Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Conférence, à l'appui de son mandat (1); étude et évaluation solidement fondées de l'évolution des négociations en cours dans le cadre de la Conférence du désarmement ainsi que des conférences et réunions des États parties aux accords multilatéraux relatifs à la limitation des armements et au désarmement (1); gestion de la base de données créée en application de l'article 7 et de l'article 8 (par. 9) de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction (1); fourniture de services fonctionnels et administratifs aux présidents successifs de la Conférence du désarmement afin d'assurer la continuité des travaux de la Conférence et fourniture de services semblables aux autres conférences et réunions des États parties aux accords multilatéraux de désarmement (1); intégration du droit international humanitaire dans le désarmement, notamment dans le domaine des armes de destruction massive (1);
 - iii) Activités ou documentation techniques : gestion du système d'information électronique concernant les mesures de confiance adoptées au titre de la Convention sur les armes biologiques; gestion du système d'information électronique concernant la base de données pour l'assistance et la coopération au titre de la Convention; mise à jour et gestion du site Web de la Convention (1); tenue de la base de données des rapports présentés en application de l'article 7 de la Convention sur les armes à sous-munitions (1);
 - iv) Séminaire destiné à des utilisateurs extérieurs : présentation d'exposés et communication d'informations sur le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération aux missions permanentes et aux organisations gouvernementales, non gouvernementales et de la société civile basées à Genève (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
 - i) Bourses et subventions : exécution du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement : gestion et mise

à jour des supports pédagogiques; sessions de formation à l'intention de 25 participants au maximum par an (Conférence du désarmement à Genève et Première Commission à New York); visites d'étude (à l'Agence internationale de l'énergie atomique, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, aux autres entités et aux États Membres à leur invitation) (2).

4.41 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 4.12.

Tableau 4.12 **Ressources nécessaires : sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements)**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
Postes	2 638,7	2 638,7	7	7
Autres objets de dépense	1 467,7	2 556,2	–	–
Total partiel	4 106,4	5 194,9	7	7
B. Ressources extrabudgétaires	5 596,2	5 759,4	–	–
Total	9 702,6	10 954,3	7	7

4.42 Le montant de 5 194 900 dollars permettrait de maintenir sept postes [1 D-2, 1 P-5, 2 P-4 et 3 G(AC)], et de couvrir d'autres objets de dépense, comme les coûts du personnel temporaire (autre que pour les réunions), les services d'experts, les frais de voyage, les achats de fournitures, le Programme de bourses d'études d'un montant de 1 396 700 dollars et l'allocation d'une subvention de 584 600 dollars à l'UNIDIR. L'augmentation nette de 1 088 500 dollars à la rubrique Autres objets de dépense tient à la hausse des prévisions de dépenses aux rubriques suivantes : a) subventions et contributions, du fait du transfert de la charge du Programme de bourses d'études du sous-programme 5 au sous-programme 1 (1 396 700 dollars); b) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (3 900 dollars); c) remplacement de matériel de bureautique (13 400 dollars); d) frais généraux de fonctionnement et achats de fournitures (2 900 dollars). Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des montants prévus pour les services d'experts (324 400 dollars), suite au transfert au Département des affaires politiques des fonctions d'appui aux activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, et par une réduction des montants prévus pour les frais de voyage (4 000 dollars) en 2016-2017, compte tenu de l'effet escompté de l'application des nouvelles conditions de voyage en avion, proposées et adoptées suite à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

4.43 Les ressources extrabudgétaires d'un montant estimé de 5 759 400 dollars serviront à fournir un appui à la Réunion d'experts de la Convention sur les armes biologiques, à faciliter l'exécution nationale des obligations découlant de la Convention, ainsi que des décisions et recommandations qui seront adoptées en décembre 2016 lors de la huitième Conférence d'examen des parties à la Convention, et à fournir un appui efficace à la mise en œuvre sans délai des décisions et recommandations adoptées par la Convention. Ces ressources permettront également de fournir un appui au bureau de l'UNIDIR et d'acheter des livres et des publications spécialisés destinés à la collection d'ouvrages de recherche et de référence sur le désarmement, afin d'offrir des informations à jour à l'usage des États Membres, qui pourront les utiliser dans la négociation

d'accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement, ainsi que du secrétariat technique, des instituts de recherche et du public. Les comptes spéciaux existants continueront de recevoir des fonds qui permettront au Bureau de fournir un appui aux réunions organisées au titre de la Convention sur certaines armes classiques, de la Convention sur les armes biologiques, de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Sous-programme 2 Armes de destruction massive

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 458 300 dollars

- 4.44 C'est au Service des armes de destruction massive qu'incombe la responsabilité opérationnelle du sous-programme, qui sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 3 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 4.13 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer les mesures de désarmement et de non-prolifération sous tous ses aspects concernant les armes nucléaires et autres armes de destruction massive ainsi que leurs vecteurs, et aider les États Membres, à leur demande, à appliquer les traités et les mandats en vigueur dans le domaine des armes de destruction massive

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration et renforcement, pour les États Membres et les États parties qui en font la demande, des activités de négociation, de délibération et de recherche de consensus sur l'élimination totale des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, le désarmement et la non-prolifération sous tous ses aspects, les vecteurs et l'espace, et l'universalité des instruments internationaux concernant les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires	i) Degré de satisfaction exprimée par les États Membres au sujet de la qualité et de la ponctualité des services fournis sur le plan technique et organisationnel [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	ii) Augmentation du nombre de demandes de services spécialisés à l'appui de négociations et de délibérations sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive, ainsi qu'à l'appui de la recherche de consensus et de la mise en œuvre des accords et instruments	Objectif	18	16	14
		Estimation		16	14
		Résultats effectifs			14
b) Meilleure connaissance et compréhension des enquêtes sur les cas éventuels d'emploi d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques) ou à toxines, conformément au mandat énoncé dans la résolution 42/37 C de l'Assemblée générale, et des problèmes que posent l'acquisition et l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, renforcement de la	i) Augmentation du nombre de demandes d'assistance, d'information ou de conseils techniques adressées au Service des armes de destruction massive sur des questions liées à ses travaux	Objectif	35	16	14
		Estimation		40	14
		Résultats effectifs			48
	ii) Augmentation du nombre de visites et de pages vues sur le site Web du Service	Objectif	29 000	27 500	27 000
		Estimation		28 000	27 000
		Résultats effectifs			48
	iii) Nombre de demandes d'aide reçues d'États Membres ou d'organisations	Objectif	12	10	8
		Estimation		10	8

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesures des résultats		
		2016-2017	2014-2015	2012-2013
coopération multilatérale à ce sujet, dans le cadre des mandats en vigueur, et renforcement de l'aptitude à appuyer ces enquêtes et à faire face à ces problèmes	internationales et régionales en vue de l'organisation de manifestations et de séminaires aux fins du renforcement des capacités et de l'exécution de leurs obligations en matière de désarmement et de prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs	Résultats effectifs		8

Facteurs externes

- 4.45 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement; b) l'évolution de la situation politique concernant la paix et la sécurité internationales est propre à faciliter la négociation de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement; c) les parties aux négociations font preuve de la souplesse voulue et de l'esprit de conciliation nécessaire s'agissant de leurs préoccupations respectives en matière de sécurité; d) les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions découlant des réunions et conférences pertinentes ainsi qu'à financer des activités extrabudgétaires; et e) les institutions nationales sont favorables à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les initiatives de désarmement, de paix et de sécurité.

Produits

- 4.46 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale – Première Commission (désarmement et sécurité internationale) (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (50);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : note du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (1); note du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1); rapports de synthèse du Secrétaire général sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, la réduction du danger nucléaire et le désarmement nucléaire (2); rapports du Secrétaire général sur les mesures visant à empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (2); rapports du Secrétaire général sur les mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 (2); rapports de synthèse du Secrétaire général sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (parties I et II) (2); rapports du Secrétaire général sur la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie (2); rapports du Secrétaire général sur le suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (2);

- ii) Conférence du désarmement : (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : groupe de travail (30);
- iii) Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions de la Conférence (4); réunions du Bureau de la Conférence (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport final de la Conférence (10); documents officiels (8); rapport du Secrétaire général sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (2);
- iv) Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (ressources extrabudgétaires) :
 - a. Services fonctionnels pour la session de 2017 du Comité préparatoire (20); consultations d'avant session (3);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de travail (70); rapport du Comité préparatoire (1);
- v) Réunion annuelle sur l'élimination totale des armes nucléaires (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions annuelles de 2016 et de 2017 (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des réunions (2);
- vi) Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour la conférence (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport de la conférence (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure d'information sur les questions relatives aux armes de destruction massive (1);
 - ii) Promotion d'instruments juridiques : analyse des tendances actuelles et futures dans le domaine des armes de destruction massive (1); suite donnée aux décisions prises lors des conférences d'examen, notamment la Conférence d'examen de 2015 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et lors des réunions sur les accords de désarmement concernant les armes de destruction massive (1); organisation d'activités de sensibilisation liées au mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (1); appui fonctionnel et administratif au mécanisme d'enquête du Secrétaire général concernant les allégations d'utilisation d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques) ou à toxines, notamment le renforcement de l'exploitation du mécanisme et la tenue à jour des listes d'experts, et organisation à cette fin de réunions d'experts et de stages de formation (1); appui fonctionnel et administratif aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et de ses experts (1); appui fonctionnel à la sécurité internationale et au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie (1).

4.47 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 4.14.

Tableau 4.14 Ressources nécessaires : sous-programme 2 (Armes de destruction massive)

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
Postes	2 115,9	2 115,9	7	7
Autres objets de dépense	279,2	342,4	–	–
Total partiel	2 395,1	2 458,3	7	7
B. Ressources extrabudgétaires	1 907,5	1 818,8	–	–
Total	4 302,6	4 277,1	7	7

- 4.48 Le montant de 2 458 300 dollars permettrait de continuer à financer sept postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)] et de couvrir d'autres dépenses opérationnelles (autres dépenses de personnel, services d'experts, frais de voyage). L'augmentation nette de 63 200 dollars à la rubrique Autres objets de dépense s'explique par le renforcement de l'appui à la Conférence annuelle des États parties de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, aux réunions d'experts de la Convention sur les armes biologiques, et aux réunions de coordination et de coopération d'experts avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale de la santé animale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (59 900 dollars), ainsi que par l'augmentation des besoins au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (6 000 dollars). Cette augmentation est en partie contrebalancée par une réduction des frais de voyage du personnel (2 700 dollars), compte tenu des répercussions attendues des nouvelles normes de confort approuvées pour les voyages aériens, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 4.49 Le montant de 1 818 800 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires permettra de continuer d'appuyer et d'organiser des campagnes de sensibilisation et certaines activités propres aux différents pays, pour faciliter l'application par les États Membres de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, ainsi que la gestion par le Bureau des affaires de désarmement du mécanisme d'enquête du Secrétaire général concernant les allégations d'utilisation d'armes chimiques, biologiques et à toxines, notamment la formation d'experts et le renforcement de la collaboration opérationnelle avec les organisations internationales.

Sous-programme 3 Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 527 900 dollars

- 4.50 C'est au Service des armes classiques qu'incombe la responsabilité opérationnelle du sous-programme, qui sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 3 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 4.15 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir le renforcement de la confiance entre les États Membres dans le domaine des armes classiques et faciliter leurs délibérations consacrées à la réglementation et à la limitation des armes classiques, compte tenu du besoin légitime qu'ont les États de se défendre

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Facilitation effective de la mise en œuvre par les États Membres du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en utilisant les outils disponibles, dans le cadre du mandat convenu	Degré de satisfaction exprimée par les États Membres au sujet de la qualité et de la ponctualité des services fournis sur le plan technique et organisationnel [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
b) Facilitation effective de la participation des États Membres aux instruments des Nations Unies sur les mesures de la confiance dans le domaine de la sécurité et des affaires militaires	Degré de satisfaction exprimée par les États Membres au sujet de la qualité et de la ponctualité des services fournis sur le plan technique et organisationnel [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

Facteurs externes

- 4.51 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement; b) l'évolution de la situation politique concernant la paix et la sécurité internationales est propre à faciliter la négociation de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement; c) les parties aux négociations font preuve de la souplesse voulue et de l'esprit de conciliation nécessaire s'agissant de leurs préoccupations respectives en matière de sécurité; d) les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions découlant des réunions et conférences pertinentes ainsi qu'à financer des activités extrabudgétaires; et e) les institutions nationales sont favorables à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les initiatives de désarmement, de paix et de sécurité.

Produits

- 4.52 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale – Première Commission (désarmement et sécurité internationale) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur la maîtrise des armements classiques aux niveaux régional et sous-régional (2); rapports du Secrétaire général sur l'information objective concernant les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (2); rapports du Secrétaire général sur le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies (2); rapport de synthèse du Secrétaire général sur la consolidation

de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement, l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre et le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (1); rapport de synthèse du Secrétaire général sur le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre (1); rapports du Secrétaire général sur la relation entre le désarmement et le développement (2); rapport du Secrétaire général sur les effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri (1); rapport du Secrétaire général sur les incidences de l'évolution récente de la technologie et de la conception des armes légères et de petit calibre sur l'efficacité du marquage, de la tenue de registres et du traçage (1);

- ii) Conseil de sécurité :
 - a. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur les armes légères (1);
- iii) Groupe de travail de la Commission du désarmement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (30);
- iv) Sixième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (10);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport final de la Sixième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (1);
- v) Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques des Nations Unies :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (30);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques des Nations Unies (1);
- vi) Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (30);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Promotion d'instruments juridiques : bilans politiques, études, recueils, documents de référence, mémoires, éléments de discussion et déclarations du Secrétaire général et du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement sur les questions relatives aux armes classiques (1);

- ii) Produits audiovisuels : supports utilisés dans le cadre de la stratégie de sensibilisation (par exemple affiches, expositions) (1);
- iii) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : ateliers et réunions sur les questions relatives aux armes classiques (2); réunions régionales sur le renforcement de l'application du Programme d'action (2); réunion de stratégie interrégionale à l'intention du personnel des organisations régionales concerné (1);
- iv) Communiqués de presse et conférences de presse sur les questions relatives aux armes classiques (5);
- v) Collecte et dissémination de l'information communiquée par les États sur l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères (1), ainsi que sur les mesures de confiance relatives aux armes classiques (1) et sur la législation nationale régissant le transfert d'armes, de matériel militaire et de biens et technologies à double usage (1);
- vi) Formation : formation en ligne à l'établissement des rapports nationaux sur le Programme d'action, le Registre des armes classiques et le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires (1); programme national de marquage des armes en vue de l'application de l'Instrument international de traçage dans trois États d'Afrique au maximum (1); cours de formation suivis de tests d'aptitudes sur les Directives techniques internationales sur les munitions en Afrique (1); cours de formation suivis de tests d'aptitudes sur les Directives techniques internationales sur les munitions en Amérique latine et dans les Caraïbes (1); formation à l'utilisation du système de communication en ligne des renseignements à verser au Registre des armes classiques des Nations Unies (1); formation à l'utilisation du système de communication en ligne de renseignements sur les dépenses militaires (1);
- vii) Activités techniques : gestion et tenue à jour d'un portail d'information intégré sur les armes classiques, et notamment mise en place d'un centre d'information en ligne sur l'assistance internationale dans le domaine des armes légères (1); tenue à jour et gestion de la base de données du Registre des armes classiques des Nations Unies (1); tenue à jour et gestion du système de communication en ligne des renseignements à verser au Registre (1); tenue à jour et gestion de la base de données concernant le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires (1); tenue à jour et gestion du système de communication en ligne des renseignements intéressant le Rapport (1); tenue à jour et gestion de la base de données concernant l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères (1); actualisation et maintenance des pages Web concernant le « SaferGuard Programme on Ammunition » (1); instruments médiatiques de sensibilisation aux explosions de munitions classiques (1); informations sur les techniques et les applications d'expertise judiciaire dans la surveillance des mouvements illicites d'armes et de munitions (1); étude sur la définition d'objectifs mesurables pour assurer l'adoption d'une approche plus efficace et cohérente en ce qui concerne les mesures d'assistance et de coopération prises au titre du Programme d'action (1);
- viii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : réunions du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (10);
- ix) Gestion du mécanisme de financement : gestion du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, outil d'application volontaire et souple créé en vue de rallier des soutiens pour l'exécution du Programme d'action (1);

- c) Groupes d'experts, rapporteurs, services de dépôt :
- i) Groupes spéciaux d'experts : Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques des Nations Unies (30); Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires (30).

4.53 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 4.16.

Tableau 4.16 **Ressources nécessaires : sous-programme 3 [Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)]**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
Postes	2 294,0	2 294,0	7	7
Autres objets de dépense	403,0	1 233,9	–	–
Total partiel	2 697,0	3 527,9	7	7
B. Ressources extrabudgétaires	7 878,2	5 941,9	–	–
Total	10 575,2	9 469,8	7	7

- 4.54 Le montant de 3 527 900 dollars permettrait de continuer à financer sept postes [1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] et de couvrir d'autres dépenses opérationnelles (autres dépenses de personnel, services de consultants et d'experts, frais de voyage). L'augmentation nette de 830 900 dollars des ressources nécessaires à la rubrique Autres objets de dépense s'explique principalement par un accroissement des dépenses au titre des services d'experts (721 700 dollars) imputable à la convocation : i) du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, en application de la résolution 68/23 de l'Assemblée générale; ii) du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'établir un rapport sur la tenue et la pertinence du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies et sur les modifications à y apporter, en application de la résolution 68/43 de l'Assemblée générale; et iii) de la Sixième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, en application de la résolution 69/51 de l'Assemblée générale, ainsi que par les dépenses afférentes aux services de consultants (45 000 dollars) et par les besoins au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (66 800 dollars), compensés en partie par une réduction des frais de voyage du personnel (2 600 dollars) qui tient compte des répercussions attendues des nouvelles normes de confort approuvées pour les voyages aériens, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 4.55 Le montant estimatif de 5 941 900 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires servira à soutenir la mise en œuvre d'instruments et de programmes pertinents, tels que le Programme d'action relatif aux armes légères, l'Instrument international de traçage, les Directives techniques internationales sur les munitions, le programme SaferGuard, le Registre des armes classiques des Nations Unies et le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. La tenue de réunions régionales, l'organisation de formations, l'établissement de bases de données, l'élaboration

d'études, la collecte de données et la coordination des efforts déployés à l'échelle mondiale ou régionale dans le domaine des armes classiques seront autant d'activités entreprises dans ce contexte. Des fonds provenant du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements serviront à appuyer la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action.

Sous-programme 4 Information et sensibilisation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 239 100 dollars

- 4.56 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de l'information et de la sensibilisation. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 3 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 4.17 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faire mieux comprendre et connaître aux États Membres et au public les questions relatives au désarmement, y compris par un travail de sensibilisation

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Communication rapide d'informations factuelles et objectives et de la documentation pédagogique par le Bureau des affaires de désarmement et recours et accès accrus à celles-ci	i) Augmentation du pourcentage d'utilisateurs trouvant utile la documentation relative au désarmement	Objectif	6	5,5	5
		Estimation		5,5	5
		Résultats effectifs			5
	ii) Nombre de visites effectuées et de pages vues sur le Web du Service du Bureau des affaires de désarmement	Objectif	160 000	140 000	120 000
		Estimation		140 000	120 000
		Résultats effectifs			120 000
b) Accès rapide des utilisateurs à des informations factuelles et objectives sur divers aspects du désarmement communiquées sur papier ou par des moyens électroniques	Accroissement du pourcentage de documents d'information mis à la disposition des utilisateurs dans les délais prescrits	Objectif	11	10,5	10
		Estimation		10,5	10
		Résultats effectifs			10

Facteurs externes

- 4.57 Le sous-programme pourra atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement; b) les États Membres sont disposés à mettre en œuvre les recommandations pertinentes de l'Assemblée générale; c) l'opinion est favorable à l'application de nouvelles normes; d) les données nécessaires sont reçues en temps voulu et dans leur intégralité.

Produits

- 4.58 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale – Première Commission (désarmement et sécurité internationale) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur les vues et observations concernant les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (2); rapports du Secrétaire général sur le respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (2); rapports du Secrétaire général sur la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (2); rapports du Secrétaire général concernant le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (2); rapports du Secrétaire général sur l'application des recommandations de l'étude de l'Organisation concernant l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (2);
 - ii) Assemblée générale : Conseil consultatif pour les questions de désarmement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (2); documents d'avant session (16); documents de session (8); documents d'après session (4);
 - iii) Assemblée générale : Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2016) : session d'organisation (1); sessions du Groupe de travail à composition non limitée (10);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'avant session (2); documents de session (7); documents d'après session (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* (en deux tomes) (2); publications sur l'actualité des organisations non gouvernementales (2); études thématiques (4); série d'études d'un groupe d'experts gouvernementaux (1);
 - ii) Publications isolées : *Le désarmement : Un guide de référence* (4^e éd.) (1); publications spéciales (brochures, dépliants, dossiers publicitaires, guides, affiches) (4);
 - iii) Expositions, visites guidées, conférences; séances d'information pour les groupes de visiteurs ou à l'extérieur; organisation de stages par le Bureau des affaires de désarmement et accueil de stagiaires (16);
 - iv) Manifestations spéciales : réunions du groupe consultatif sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (4); activités relatives au désarmement menées par le Messenger de la paix nommé par le Secrétaire général (1); application des recommandations formulée dans l'étude 2002 de l'Organisation sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (1); réunion de l'équipe spéciale

interinstitutions pour l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (1); organisation matérielle et technique de la participation des organisations non gouvernementales aux conférences sur le désarmement multilatéral et à des manifestations spéciales (4); réunions du Groupe consultatif sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (2);

- v) Activités ou documentation techniques : version électronique de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, en deux tomes, et hébergement sur le Web (2); gestion et enrichissement du site Web du Bureau des affaires de désarmement (1); gestion du site de ressources en ligne sur l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération (1); gestion de la base de données concernant l'état des accords sur le désarmement et la réglementation des armements (1); gestion de la bibliothèque de références sur le désarmement et de la bibliothèque de documents électroniques (1); mise en ligne de toutes les autres publications sur papier du Bureau (1); appui à l'infrastructure informatique du Bureau, y compris gestion et enrichissement continu (1); mise en ligne du bulletin d'information du Bureau des affaires de désarmement « UNODA Update », liens vers les actualités (60); fiches d'information sur le désarmement (8);
- vi) Promotion d'instruments juridiques : bilans politiques, études, recueils, documents de référence, mémoires, éléments de discussion et déclarations (1);
- vii) Produits audiovisuels : promotion de films, manifestations et expositions sur le désarmement et la non-prolifération (1);
- viii) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : colloques et groupes de discussions sur les questions de désarmement, en particulier l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération (1).

4.59 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 4.18.

Tableau 4.18 **Ressources nécessaires : sous-programme 4 (Information et sensibilisation)**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
Postes	2 407,5	2 407,5	9	9
Autres objets de dépense	1 554,8	831,6	–	–
Total partiel	3 962,3	3 239,1	9	9
B. Ressources extrabudgétaires	60,0	54,0	–	–
Total	4 022,3	3 293,1	9	9

4.60 Le montant de 3 239 100 dollars, qui représente une diminution de 723 200 dollars, permettra de reconduire neuf postes [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 2 G(1°C) et 2 G(AC)] et de financer d'autres objets de dépense (autres dépenses de personnel, consultants, experts et voyages). La diminution de 723 200 dollars au titre des autres objets de dépense tient essentiellement à l'élimination des dépenses non renouvelables au titre des experts (632 300 dollars) et des consultants (46 500 dollars), en application de la résolution 68/243 de l'Assemblée générale, ainsi qu'à d'autres

réductions des dépenses au titre des consultants (50 000 dollars) et des voyages (4 400 dollars), compte tenu des incidences de l'application des normes approuvées concernant les conditions de voyage en avion, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (10 000 dollars).

- 4.61 Le montant estimatif de 54 000 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires servira à financer ce qui suit : a) publications spéciales; b) expositions; c) activités relatives au désarmement du *Message de la paix* nommé par le Secrétaire général; d) mise en ligne sur le site Web d'informations sur les activités découlant des programmes, de publications, d'actualités et de reportages. Ce financement contribuera directement à l'exécution du mandat qui consiste à fournir des informations impartiales et factuelles sur le désarmement aux États Membres, aux organismes du système des Nations Unies, aux organismes intergouvernementaux et régionaux et aux organisations non gouvernementales.

Sous-programme 5 Désarmement régional

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 516 400 dollars

- 4.62 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service du désarmement régional, qui comprend le groupe chargé des activités régionales à New York, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 3 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 4.19 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et renforcer l'action menée à l'échelle internationale en faveur du désarmement mondial et de la paix et de la sécurité internationales, en appuyant et en encourageant les mesures et initiatives de désarmement régionales fondées sur des démarches librement arrêtées par les États de chaque région et compte tenu du besoin légitime qu'ont les États de se défendre et des particularités de chaque région

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Facilitation effective de la coopération, de la coordination et de la collaboration à l'échelle régionale entre les États et les organisations régionales et sous-régionales sur les questions intéressant le désarmement, la non-prolifération sous tous ses aspects et la paix et la sécurité régionales et internationales	i) Satisfaction au sujet de la qualité et de la ponctualité des services fournis sur le plan technique et organisationnel [pourcentage]	Objectif	72	70	–
		Estimation		70	
		Résultats effectifs			
	ii) Nombre d'activités (consultations régionales, colloques régionaux, ateliers de renforcement des capacités ou activités de formation, publications, et activités de mobilisation et d'information ayant trait à l'adhésion universelle aux traités et à la pleine application des résolutions) entreprises aux niveaux national, sous-régional et régional	Objectif	23	22	130
		Estimation		22	130
		Résultats effectifs			130

b) Renforcement de la coopération entre le Bureau des affaires de désarmement et les États et les organisations internationales, régionales et sous-régionales de chaque région et sous-région dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales	i) Satisfaction au sujet de la qualité des services consultatifs et des services d'ordre technique et organisationnel fournis par le Service du désarmement régional aux niveaux régional, sous-régional et national	Objectif	72	70	–
		Estimation		70	
		Résultats effectifs			
c) Renforcement de l'aptitude des entités nationales, régionales et sous-régionales à appliquer des mesures en faveur du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales	ii) Augmentation du nombre de demandes d'assistance de la part des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales	Objectif	9	3	–
		Estimation		3	
		Résultats effectifs			
	Nombre d'initiatives prises par le Service du désarmement régional pour aider les entités nationales, sous-régionales et régionales à appliquer des mesures en faveur du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects	Objectif	110	109	–
		Estimation		109	
		Résultats effectifs			

Facteurs externes

4.63 Le sous-programme permettra d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement; b) l'évolution de la situation politique en matière de paix et de sécurité internationales est propice aux discussions sur la limitation des armements et le désarmement; c) les États font preuve de la flexibilité et de la diplomatie nécessaires dans l'expression de leurs propres besoins en matière de sécurité; d) les États Membres sont disposés à appliquer les recommandations, résolutions et décisions issues des réunions et conférences pertinentes; e) les organismes nationaux appuient la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les questions de désarmement, de paix et de sécurité; f) les États donateurs versent leurs contributions volontaires.

Produits

4.64 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017, seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Première Commission (désarmement et sécurité internationale) (2) ; Comité spécial de l'océan Indien (mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix) (2); services fonctionnels pour la mise en œuvre du volet du mandat du Comité consacré au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Secrétaire général sur : le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (2); le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (2); le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (2); le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (2); l'adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional (2);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : bulletins en ligne et fiches d'information (20); communiqués de presse (6);
 - ii) Publications isolées : rapports de conférences spéciales (6); manuels, programmes et supports de formation (7);
 - iii) Services pour les réunions interorganisations : coordination interorganisations pour les questions concernant le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération au niveau régional, ainsi que pour les questions concernant certains pays en rapport avec le système des Nations Unies (5);
 - iv) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : conférences annuelles sur le désarmement et la non-prolifération dans la région de l'Asie et du Pacifique (4); formation à la réforme du secteur de la sécurité à l'intention des forces armées et des services de sécurité (4); ateliers, séminaires et formation sur les questions de désarmement à l'intention des juges et des procureurs (2); mise en œuvre du programme d'éducation aux questions de paix et de désarmement au Népal (4);
 - v) Promotion d'instruments juridiques : fourniture aux États Membres d'une assistance concernant la législation relative aux armes légères (6); promotion de l'application du Traité sur le commerce des armes dans la région de l'Asie et du Pacifique (3); assistance relative à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans les régions Asie et Pacifique, Afrique et Amérique latine et Caraïbes (4); assistance relative à la promotion de la Convention sur les armes biologiques en Afrique (4); consultations avec des organisations régionales et sous-régionales en Afrique (8); consultations avec des organisations régionales et sous-régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes (1); réunions régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue de préparer la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (1); atelier sur l'application de la résolution 65/69 (1);
 - vi) Services consultatifs : assistance aux États Membres et accords régionaux en Afrique concernant les armes légères et la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes (12); réunions régionales sur la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre et de munitions en Afrique (3); ateliers sur les entreprises de sécurité privées et la maîtrise des armes de petit calibre en Afrique (2); ateliers et séminaires sur les violences sexistes et les armes de petit calibre en Afrique (2); ateliers sur les armes légères et de petit calibre en Amérique latine et dans les Caraïbes (1); examen des législations nationales et des plans nationaux (6);
 - vii) Stages, séminaires et ateliers : formation à la lutte contre le trafic d'armes de petit calibre en Amérique latine et dans les Caraïbes (4); formation à la lutte contre le trafic d'armes de petit calibre en Afrique (4); stages de formation interinstitutionnelle à la lutte contre le trafic d'armes à feu dans la région de l'Asie et du Pacifique (4);
 - viii) Projets opérationnels : projets de gestion des stocks et de destruction d'armes en Amérique latine et dans les Caraïbes (4); destruction de stocks d'armes légères et de petit calibre et de munitions en Afrique (12); mise au point d'instructions permanentes sur la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre et de munitions en Afrique (6);
 - ix) Activités ou documentation techniques destinées à des utilisateurs extérieurs : gestion des bibliothèques et du site web (8).

4.65 La répartition des ressources pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 4.20.

Tableau 4.20 **Ressources nécessaires : sous-programme 5 (Désarmement régional)**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
Postes	3 897,3	3 897,3	15	15
Autres objets de dépense	1 972,4	619,1	–	–
Total partiel	5 869,7	4 516,4	15	15
B. Ressources extrabudgétaires	7 471,8	9 871,1	–	–
Total	13 341,5	14 387,5	15	15

4.66 Le montant de 4 516 400 dollars, qui représente une diminution de 1 353 300 dollars, permettra de reconduire 15 postes (1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 1 G(AC) et 4 AL), et de financer d'autres objets de dépense tels que les autres dépenses de personnel, les dépenses opérationnelles essentielles du groupe chargé des activités régionales à New York, du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, et du Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique. La diminution de 1 353 300 dollars au titre des autres objets de dépense tient essentiellement au fait que la responsabilité du Programme de bourses d'études incombe encore au sous-programme 1 (1 396 700 dollars) ainsi qu'à la réduction des dépenses au titre des voyages (7 200 dollars), compte tenu des incidences de l'application des normes approuvées concernant les conditions de voyage en avion, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (50 600 dollars).

4.67 Le montant estimatif de 9 871 100 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires servira à financer le fonctionnement et les activités des trois centres régionaux pour la paix et le désarmement, dont les suivantes : a) organisation de séminaires, stages de formation, destruction d'armes et de munitions, gestion des stocks, missions de consultation juridique et technique et études; fourniture de matériel et d'assistance pratique relatifs au désarmement; b) promotion des accords de désarmement et de non-prolifération existants. L'augmentation des ressources s'explique par les changements intervenus dans les contributions volontaires faites par les États donateurs.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 466 900 dollars

4.68 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires de désarmement des services concernant l'administration du personnel, les questions budgétaires et financières, la planification des ressources et l'utilisation des services communs; il apporte également un appui administratif aux organes directeurs et aux réunions d'autres organes, en tant que de besoin.

4.69 La répartition des ressources au titre de l'appui au programme est indiquée dans le tableau 4.21.

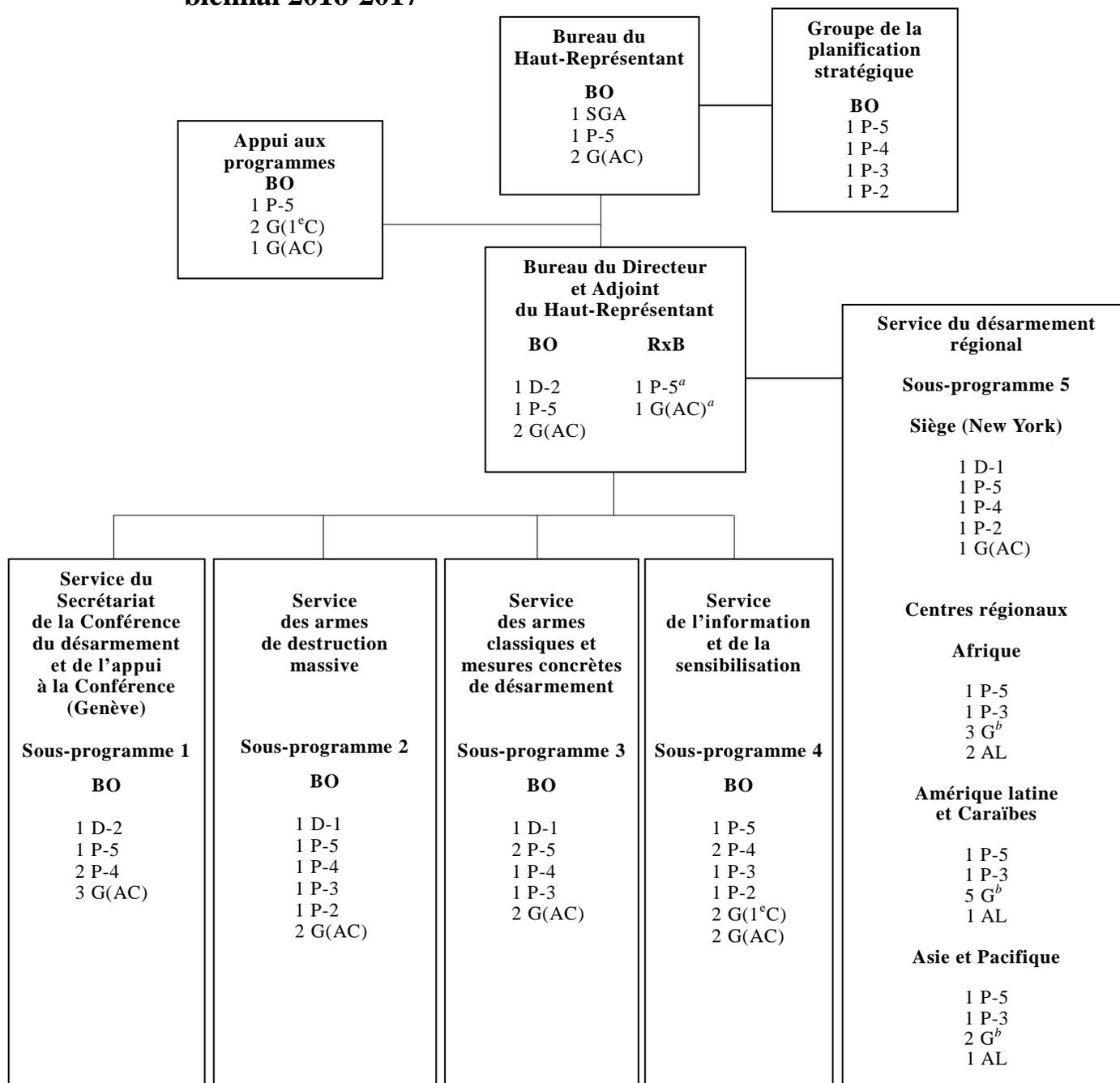
Tableau 4.21 Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
Postes	991,5	957,8	4	4
Autres objets de dépense	522,5	509,1	–	–
Total partiel	1 514,0	1 466,9	4	4
B. Ressources extrabudgétaires	547,0	550,0	–	–
Total	2 061,0	2 016,9	4	4

- 4.70 Le montant de 1 466 900 dollars, qui représente une diminution de 47 100 dollars, permettra de financer partiellement quatre postes [1 P-5, 2 G(1°C) et 1 G(AC)] et de financer d'autres objets de dépense tels que les autres dépenses de personnel, les services contractuels pour le traitement des données, les dépenses d'infrastructure et les frais généraux de fonctionnement. La diminution nette de 47 100 dollars tient essentiellement au gel des recrutements au titre des postes permanents ainsi qu'à la réduction des dépenses au titre des services et fournitures divers, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.
- 4.71 Le montant estimatif de 550 000 dollars prévu au titre des ressources extrabudgétaires servira à couvrir le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé d'appuyer la gestion des différents fonds d'affectation spéciale du Bureau.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017



Abréviations : BO, budget ordinaire; G(1°C), agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC), agent des services généraux (Autres classes); AL, agent local; RxB, ressources extrabudgétaires.

^a Situé au Service de Vienne du Bureau des affaires de désarmement.

^b Emplois de temporaire financés par des ressources extrabudgétaires.

Annexe II

Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits
en 2016-2017A/68/6 (Sect. 4),
paragraphe

<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Négociations et délibérations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement		
4.42 a) ix) Groupe d'experts gouvernementaux chargé de formuler des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans préjuger des négociations	–	Projet achevé
4.42 a) ix) Services fonctionnels pour les réunions	40	Projet achevé
4.42 a) ix) Documents d'avant session	2	Projet achevé
4.42 a) ix) Documents de session	4	Projet achevé
4.42 a) ix) Rapport du groupe d'experts gouvernementaux	1	Projet achevé
4.42 a) x) Troisième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles		Obsolète
4.42 a) x) Séances plénières des comités préparatoires et de la troisième Conférence d'examen	10	Obsolète
4.42 a) x) Documents d'avant session	30	Obsolète
4.42 a) x) Documents de session	10	Obsolète
4.42 a) x) Rapports finaux	1	Obsolète
	Total partiel	98
Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)		
4.54 a) iv) Cinquième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (2014)	–	Projet achevé
4.54 a) iv) Services fonctionnels pour les réunions	10	Projet achevé
4.54 a) iv) Document final	1	Projet achevé
4.54 a) v) Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects	–	Projet achevé
4.54 a) v) Services fonctionnels pour les réunions	10	Projet achevé
4.54 a) v) Document final	1	Projet achevé
	Total partiel	22
	Total	120